

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2012

L'an deux mil douze, le 14 mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de SEES, dûment convoqués et sous la présidence de M. Francis BOUQUEREL, Maire de SEES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de leurs délibérations.

Présents : M. BOUQUEREL Francis, Maire, Mme BOISGALLAIS Anne-Sophie, M. DUVAL Rémy, Mme FLEURIEL Patricia, M. HOUSSEMAINE Jean-Yves, Mme SUZANNE Annie, M. SAUVAGET Jean-Paul, Adjoints –

Mme LORITTE Valérie, Mme OLIVIER Elisabeth, M. SOREL Damien, Mme URFIN Reine-Marie, M. LEBOEUF Manuel, Mme PRUNIER Elisabeth, M. OLLIVIER Patrick, Melle LEVESQUE Céline, M. DESHAIES Jean-Louis, M. POTIRON Jean-Pascal, Mme BOITEAU Agnès, M. LE MOAL Hervé, M. LECOCQ Jean-Claude, Mme LOUVEL Sylvie, M. AMIOT Bernard, Mme DE TORRES Jacqueline, M. AIMÉ François.

Ont donné pouvoir : Mme CHEDEVILLE Annie à M. BOUQUEREL Francis, Mme LAURENT Jacqueline à Mme URFIN Reine-Marie, Mme FAYEL Lydia à M. LECOCQ Jean-Claude.

Objet : CHANTIER DE L'ANCIEN COLLEGE : AVENANTS AUX MARCHES

Pour la réhabilitation de l'ancien collège, les marchés ont été attribués selon une procédure adaptée lors du conseil municipal du 9 juin 2010 pour les lots 2, 4, 5, 6, 9, 10, 11 et 13 et du 13 juillet de la même année pour les lots 1, 3, 4, 7, 8 et 12.

Toute prestation complémentaire par voie d'avenant doit être transmise au contrôle de légalité et soumise au conseil municipal, lorsque la délégation du Maire ne concerne que les marchés publics.

Suite à la présentation des avenants de travaux et de prolongation du chantier de l'ancien collège, proposés jusqu'à la date du présent conseil :

Désignation	Entreprise	Marché de base HT	Avenant	Total devis supplémentaires
Lot 1 – Gros œuvre	TOMASI	77 793,00 €	1 : + 19 379 €	32 219,00 €
			2 : + 8 010 €	
			3 : + 4 830 €	
			4 : prolongation	
Lot 2 – Façades	LEFEBVRE	163 696,68 €	1 : + 27 195,17 €	34 116,72 €
			2 : + 6 921,55 €	
			3 : prolongation	
Lot 3 – Charpente	BEQUET	43 258,80 €	1 : - 5 248,44 €	- 5 248,44 €
			2 : prolongation	
Lot 4 – Couverture	DENIS MARIE	13 890,08 €	1 : + 1 697,15 €	4 860,55 €
			2 : + 1 344 €	
			3 : prolongation	
			4 : + 1 819,40 €	
Lot 5 – Portes et fenêtres	LOUISE	209 263,69 €	1 : + 11 221,24 €	15 758,39 €
			2 : + 4 537,15 €	
			3 : prolongation	
Lot 6 – Menuiserie	FABRIPOSE	52 698,38 €	1 : + 15 788,52 €	27 508,42 €
			2 : + 11 719,90 €	
			3 : prolongation	
Lot 7 – Cloisons/Plafonds	SNSO	239 186,00 €	1 : + 6 520 €	21 890,28 €
			2 : + 13 106,28 €	
			3 : prolongation	
			4 : + 2 264 €	
Lot 8 – Sols	CRLC	66 036,30 €	1 : + 21 002,84 €	21 002,84 €
			2 : prolongation	
Lot 9 – Peinture	DURAND	69 418,10 €	1 : + 12 405,19 €	17 839,01 €
			2 : + 5 433,82 €	
			3 : prolongation	
Lot 10 – Ferronnerie	METAL'VIRE	23 580,13 €	1 : prolongation	675,73 €
			2 : + 675,73 €	
Lot 11 – Electricité	LG Electricité	149 278,00 €	1 : - 6 797 €	- 566,64 €
			2 : + 4 519,36 €	
			3 : prolongation	
			4 : + 1 711 €	
Lot 12 – Plomberie/Chauffage	AMBIANCE CONFORT	239 080,84 €	1 : - 462,31 €	- 462,31 €
			2 : prolongation	
Lot 13 - Ascenseur	ABH	44 800,00 €	1 : prolongation	0,00 €
TOTAL		1 391 980,00 €		169 593,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**, décide :

Article 1^{er} - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de travaux aux marchés de l'ancien collège d'après le tableau présenté.

Article 2 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de prolongation de travaux de l'ancien collège pour tous les lots de 7 mois et trois semaines fixant au 30 juin 2012 la réception finale des travaux.

Objet : PARCOURS DECOUVERTE : AVENANTS AUX MARCHÉS

Suite à la demande de la trésorerie, je vous propose d'approuver les avenants relatifs aux marchés du parcours découverte et de m'autoriser à les signer :

Lot	Désignation	Entreprise	Marché de base HT	Avenants	Total devis supplément	Pourcentage
1	Sols minéraux	Minéral Services	107 891,08 €	1 : 2 410,40 €	2 410,40 €	2,20 %
2	Plantations	Vallois	23 401,27 €	1 : 509,93 €	509,93 €	2,20 %
3	Equipement bois	Valbois	104 732,49 €	1 : 3 238,00 €	3 238,00 €	3,00 %
4	Signalétique	Bosher	10 294,80 €	1 : 1 196,25 €	2 094,65 €	20,3 %
				2 : 898,40 €		
5	Clous	Vallois	10 460,80 €			
6	Jeux	Julien Legault	42 575,16 €			
Total			299 355,60 €		8 252,98 €	2,8 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**, décide :

Article 1^{er}. - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants présentés ci-avant.

Objet : CHAPELLE CANONIALE : AVENANT AU MARCHÉ

Suite à la demande de la trésorerie, je vous propose d'approuver l'avenant relatif au marché de la chapelle canoniale et de m'autoriser à le signer :

Lot	Entreprise	Marché de base TTC	Avenants
3	Bequet	141 257,06 €	1 : 2 736,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**, décide :

Article 1^{er}. - D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

Objet : NUMÉROTATION ROUTE DE CHAMP GÉRARD

La route de Champ Gérard n'étant aujourd'hui pas numérotée, il est proposé la numérotation suivante :

Section AC n°194 : 1

Section AC n°491 : 3

Section AC n°488 : 5

Section AC n°2 : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide :

Article 1^{er}. - De procéder à la numérotation de la route de Champ Gérard comme évoqué ci-avant.

Objet : CHEMIN RURAL N° 37 : AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par délibération en date du 14 septembre 2011, le conseil municipal a décidé du lancement d'une enquête publique comme préalable à l'aliénation du chemin rural 37, dit de l'Epinay (suite à la demande de M. Le Corre).

En date du 20 décembre 2011, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide :

Article 1^{er}. - De donner un avis défavorable à la demande d'aliénation formulée par M. Le Corre pour le chemin rural n°37 dit de l'Epinay, l'avis du commissaire enquêteur étant défavorable et des problèmes juridiques ayant été posés (non renonciation au droit de préemption des riverains du chemin).

Objet : DÉCLASSEMENT DE ROUTES DÉPARTEMENTALES

Les travaux d'aménagement de la route départementale n°3 pour le contournement de Sées étant terminés, le Conseil Général propose à la Ville, conformément à l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 9 juillet 2007, de procéder aux déclassements des routes départementales suivantes :

- RD n°3 du PR 36.250 au PR 39.495

- RD n°3^E du PR 0.000 au PR 0.638

- RD n°50 du PR 0.000 au PR 1.600

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide :

Article 1^{er}. - D'accepter le déclassement des routes départementales citées ci-avant.

Article 2 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de déclassement avec le Conseil Général et tous les documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.

Objet : TARIFS CAMPING 2012

Les tarifs du Camping, votés lors du conseil municipal du 30 novembre dernier faisaient apparaître des erreurs.

Il est proposé de valider les tarifs suivants :

	<u>Mobil home 4 à 6 personnes</u>	<u>2012</u>	<u>Mobil home 2 à 4 personnes</u>	<u>2012</u>
Pour un mois	400 €	400 €	260 €	260 €
<u>Court Séjour :</u>				
3 nuits hors week-end	100 €	100 €	80 €	80 €
Semaine Hors week-end		120 €		90 €
1 semaine	240 €	240 €	160 €	160 €
Semaine supplémentaire	180 €	180 €	110 €	110 €
Week-end (2 nuits)	100 €	100 €	66 €	66 €
Nuit supplémentaire	50 €	50 €	30 €	30 €
Forfait ménage	45 €	45 €	45 €	45 €

Caution mobil home 400 €

Caution carte accès 20 €

Buanderie 5kg 3 € lessive comprise

Séchage 4 € de l'heure

√ Un service de “dépannage épicerie” sera ouvert au camping. La marchandise achetée en magasin sera revendue au prix d’achat + 20%.

EMPLACEMENTS ET PRESTATIONS.

Prestations	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Adulte	3.00 €	3.00
Enfant de moins de 12 ans	1.80 €	1.80
Enfant de moins de 7 ans	Gratuit	Gratuit
Forfait tente (vélo + 2 piétons + tente)	-	8.30
Forfait moto (2 personnes + tente)	-	10.30
Forfait voiture (2 personnes + tente)	-	10.30
Forfait caravane sans voiture (+ 2 personnes)	-	10.60
Forfait caravane avec voiture (+ 2 personnes)	-	10.60
Branchement électrique	2.50 €	2.50
Branchement eau	4.00 €	4.00
Garage mort	5.00 €	5.00
Forfait camping car + 2 personnes	-	11.00
Usage de la station pour camping car	3.00 €	3.00
Animal (chien ou chat)	1.25 €	1.25
Gros utilitaire de plus de 4.5 tonnes	10.00 €	10.00
Lavage	3.00 € (lessive comprise)	3.00 € (lessive comprise)
Séchage	4.00 € de l’heure	4.00 € de l’heure
Pack de glace	1.00 €	1.00 €
Service de glace	0.50 €	0.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

Article 1^{er}. - De valider les tarifs 2012 présentés ci-avant pour le camping.

Objet : TARIF DIVAGATION DE CHIEN 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

Article 1^{er}. - De valider les nouveaux tarifs suivants :

CAPTURE (frais de fonctionnement)	15 €
CHENIL (frais d’alimentation par jour)	8 €

Objet : DETR 2012 : Aménagement du second étage de la mairie de Sées

Le projet est éligible à la DETR au titre de son volet patrimoine et notamment de l’axe 4-3 en faveur de la construction, modernisation ou réhabilitation des mairies, locaux administratifs des communautés de communes, des ateliers municipaux ou communautaires, notamment dans le cadre des mises aux normes. Le taux d’aide de l’état est fixé entre 20 et 40 %, plafonné à 80 000 € de subventions.

Le projet est par ailleurs éligible à une aide sectorielle du conseil général de l’Orne qui a été notifiée en faveur de l’aménagement des mairies, dont le taux est fixé à 30 % du montant HT des travaux, plafonnés à 45 900 € de subventions.

Une réserve parlementaire a également été sollicitée et obtenue à hauteur de 18 000 €.

Le coût du projet est estimé à 205 700 €.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	205 700 €	DETR	80 000 €
		Réserve parlementaire	18 000 €
		Conseil Général	45 900 €
		Autofinancement	61 800 €
TOTAL	205 700 €		205 700 €

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le projet et son plan de financement présenté ci-dessus.

- D’autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l’état au titre de la DETR.

DÉLIBÉRATION NON ADOPTÉE (3 voix POUR, 24 voix CONTRE)

Objet : DETR 2012 : Aménagement du parc urbain dit de « La Providence »

Dans un secteur au tissu urbain qui manque de structuration, l’idée proposée vise :

- ✓ A créer un parc urbain à l’échelle des quartiers Nord qui propose à leurs habitants ainsi qu’aux personnes accueillies par la Communauté de la Providence, conformément aux éléments de programme définis par la Municipalité, un lieu de rencontre et de détente comportant notamment un espace libre enherbé et arboré équipé d’espaces pique-nique, une zone de jeux pour enfants, d’activités sportives (terrain multisports).
- ✓ A connecter ce parc aux cheminements piétonniers qui mènent depuis les quartiers Nord vers le centre-ville,
- ✓ A créer en limite Nord du parc, un front bâti contribuant à former une « couture » entre le centre ancien et les quartiers Nord de la ville,

Le projet est estimé à 108 540 €.

Il pourrait être inscrit au titre de la DETR sur la mesure relative aux aménagements de centre-ville et centre bourg, notamment dédiée aux opérations d'espaces publics améliorant la sécurité routière ou des personnes ou opérations d'aménagement urbain et paysager des traverses d'agglomération et lieux-dits agglomérés avec traitement qualitatif marqué. Le taux d'intervention fixé par l'Etat est de 20 à 30 % du montant HT des travaux, plafonnés à 90 000 € de subventions.

Dépenses		Recettes	
	108 540 €	DETR	32 562 €
		CRBN	21 217 €
		AUTOFINANCEMENT	54 761 €
Total	108 540 €	Total	108 540 €

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le projet et son plan de financement présenté ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide auprès de l'État au titre de la DETR 2012.

DÉLIBÉRATION NON ADOPTÉE (3 voix POUR, 24 voix CONTRE)

Objet : AVENANTS DE TRANSFERT : PLU ET AVAP

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'activité de Thierry Gilson, mandatée pour la création de l'AVAP et PLU, a été transférée à la société Gilson et associés SAS.

L'avenant a pour objet d'acter ce transfert, en modifiant les contractants et les coordonnées bancaires en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er}. - D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant de transfert ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Francis Bouquerel, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Article 1^{er}. – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	50 234,81 €	0,00 €	0,00 €	314 049,28 €	50 234,81 €	314 049,28 €
Opérations de l'exercice	121 582,82 €	172 384,46 €	124 026,47 €	265 755,42 €	245 609,29 €	438 139,88 €
TOTAUX	171 817,63 €	172 384,46 €	124 026,47 €	579 804,70 €	295 844,10 €	752 189,16 €
Résultats de clôture	0,00 €	566,83 €	0,00 €	455 778,23 €	0,00 €	456 345,06 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	171 817,63 €	172 384,46 €	124 026,47 €	579 804,70 €	295 844,10 €	752 189,16 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	566,83 €	0,00 €	455 778,23 €	0,00 €	456 345,06 €

Article 2.- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3.- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4.- Vote par 26 voix POUR (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er}. – D'adopter le Compte de Gestion Assainissement Collectif 2011 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011

Article 1^{er}.- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESTES A REALISER 2011	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-50 234,81 €		50 801,64 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	566,83 €
FONCT	364 284,09 €	50 234,81 €	141 728,95 €	0,00 € Recettes		455 778,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat.

Article 2.- Décide d'affecter, par 27 voix POUR, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2011	455 778,23 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		455 778,23 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2011	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Objet : GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur BOUQUEREL Francis, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Article 1^{er}. - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 581,47 €	0,00 €	14 581,47 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	218,14 €	7 151,27 €	218,14 €	7 151,27 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	218,14 €	21 732,74 €	218,14 €	21 732,74 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 514,60 €	0,00 €	21 514,60 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	218,14 €	21 732,74 €	218,14 €	21 732,74 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 514,60 €	0,00 €	21 514,60 €

Article 2.- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte.

Article 3.- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4.- vote, par 26 voix POUR (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 1 – COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er}. - d'adopter le compte de gestion 2011 du lotissement n° 1 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Objet : GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2011 dressé par M. BOUQUEREL Francis, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Article 1^{er}. - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	80 982,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 982,11 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	243 507,75 €	80 982,11 €	243 507,75 €	243 507,75 €	487 015,50 €	324 489,86 €
TOTAUX	324 489,86 €	80 982,11 €	243 507,75 €	243 507,75 €	567 997,61 €	324 489,86 €
Résultats de clôture	243 507,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	243 507,75 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	324 489,86 €	80 982,11 €	243 507,75 €	243 507,75 €	567 997,61 €	324 489,86 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	243 507,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	243 507,75 €	0,00 €

Article 2.- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indication du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3.- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4.- Vote, par 26 voix POUR (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 2 – COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er}. - D'adopter le Compte de Gestion Lotissement 2011 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Objet : BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur BOUQUEREL Francis, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Article 1^{er}.- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	401 548,03 €	0,00 €	0,00 €	2 289 215,53 €	401 548,03 €	2 289 215,53 €
Opérations de l'exercice	2 037 094,19 €	1 087 276,29 €	3 068 517,97 €	3 704 641,01 €	5 105 612,16 €	4 791 917,30 €
TOTAUX	2 438 642,22 €	1 087 276,29 €	3 068 517,97 €	5 993 856,54 €	5 507 160,19 €	7 081 132,83 €
Résultats de clôture	1 351 365,93 €	0,00 €	0,00 €	2 925 338,57 €	0,00 €	1 573 972,64 €
Restes à réaliser	1 094 752,40 €	2 446 118,33 €	0,00 €	0,00 €	1 094 752,40 €	2 446 118,33 €
TOTAUX CUMULES	3 533 394,62 €	3 533 394,62 €	3 068 517,97 €	5 993 856,54 €	6 601 912,59 €	9 527 251,16 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 925 338,57 €	0,00 €	2 925 338,57 €

Article 2.- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3.- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4.- Vote par 26 voix POUR (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE – COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er}. – d'adopter le Compte de Gestion Ville 2011 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Objet : BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESTES A REALISER 2011	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-401 548,03 €		-949 817,90 €	Dépenses 1 094 752,40 €	1 351 365,93 €	0,00 €
				2 446 118,33 €		
FONCT	2 315 129,37 €	25 913,84 €	636 123,04 €	Recettes		2 925 338,57 €

considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Article 1^{er}.- décide d'affecter le résultat, à l'unanimité, comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2011	2 925 338,57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 925 338,57 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2011 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Objet : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les collectivités de 3 500 habitants et plus,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur le Maire prenant acte de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2011 et présentant les principaux projets pour l'année 2012,

Article 1.- Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire.

Objet : CDC : FONDS DE CONCOURS

- Réfection rue Saint Martin

- Eclairage public avenue du 8 mai

- Eclairage public rue de Verdun et avenue de Tönisvorst

- Eclairage de la VC 149 pour l'accès au crématorium

Le code général des collectivités territoriales dans son article L5214-16V, prévoit qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire d'un fonds de concours. »

Dans ce cadre, et après délibération du conseil communautaire approuvant les fonds de concours pour 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à 20 voix POUR, 6 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**, décide :

Article 1^{er}. - D'accepter le versement d'un fonds de concours de la Ville dans le cadre des travaux de la réfection de la rue Saint Martin, à hauteur de 50% du montant HT des travaux restant à la charge de la communauté de communes et ne portera que sur les dépenses réalisées par la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2 - D'accepter le versement d'un fonds de concours de la Ville dans le cadre des travaux d'éclairage public avenue du 8 mai 1945, à hauteur de 50% du montant HT des travaux restant à la charge de la communauté de communes.

Article 3 - D'accepter le versement d'un fonds de concours de la Ville dans le cadre des travaux d'éclairage public rue de Verdun et avenue de Tönisvorst, à hauteur de 50% du montant HT des travaux restant à la charge de la communauté de communes.

Article 4 - D'accepter le versement d'un fonds de concours de la Ville dans le cadre des travaux d'élargissement de la VC 149 pour l'accès au crématorium, à hauteur de 50% du montant HT des travaux restant à la charge de la communauté de communes.

Article 5 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces fonds de concours.